

CHAPITRE DOUZIÈME.

NOTIFICATION A SA GRANDEUR, MGR. BOURGET,
ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

“MONSIEUR.—Puisqu'il a plu au Dieu des miséricordes de nous éclairer sur les erreurs de Rome, et de nous faire la grâce de les abandonner, pour ne plus suivre que notre Seigneur Jésus-Christ, nous croyons qu'il est de notre devoir de vous dire un mot sur les abominations du confessionnal. Ces abominations sont telles, vous le savez, qu'il est impossible à des femmes d'en parler ou d'y penser sans rougir. Comment se fait-il que parmi des hommes qui se disent civilisés et chrétiens, l'on ait si complètement oublié toutes les règles de la pudeur pour forcer, sous peine de damnation éternelle, les femmes et les filles à révéler à l'oreille